

## **Le Canada et l'Ontario apportent leur soutien aux agriculteurs qui subissent des dommages causés par des animaux sauvages**

*De nouveaux taux d'indemnisation qui seront les mêmes partout en Ontario*

3 novembre 2016 14h00

Les gouvernements fédéral et provincial apportent leur aide aux apiculteurs et aux éleveurs de bétail et de volaille de l'Ontario en veillant à ce qu'ils aient des processus d'appel et d'indemnisation plus cohérents, plus transparents et plus rapides quand leurs animaux sont blessés ou tués par des prédateurs sauvages.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les taux d'indemnisation pour les pertes d'animaux, de colonies d'abeilles et de ruches seront les mêmes pour tous les agriculteurs partout dans la province. Ils seront établis d'après le prix moyen qu'un producteur obtiendrait sur le marché libre s'il vendait un animal ayant des caractéristiques similaires à celui qu'il a perdu, par exemple un animal du même âge et du même poids.

Les conditions que les agriculteurs devront remplir pour être indemnisés vont être définies clairement par le *Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune* (POIDCF), qui a été actualisé. Un nouveau processus d'appel comprenant une seule étape va être clair pour les agriculteurs et aidera à accélérer leur indemnisation.

Apporter un soutien accessible et performant aux agriculteurs et aux activités agricoles fait partie du plan de l'Ontario visant à créer des emplois, à stimuler notre économie et à améliorer la vie quotidienne de notre population.

### **CITATIONS**

« Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec la province pour que les producteurs aient accès à de bons programmes de gestion des risques des entreprises. Les changements importants apportés à ce programme vont aider les agriculteurs à bien gérer les effets des pertes de production causées par la prédation d'animaux sauvages.»

- Lawrence MacAulay

ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada

« Notre gouvernement sait que les dommages causés par des animaux sauvages sont une grande préoccupation pour les producteurs ontariens. C'est pourquoi nous avons réexaminé et modernisé le Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune, pour aider à mieux soutenir nos producteurs aux prises avec des défis imprévisibles. Les processus d'évaluation, d'administration et d'appel ont été actualisés pour rendre le programme plus transparent et plus cohérent, et faire en sorte qu'il soit plus facile pour les producteurs d'obtenir des résultats promptement et de faire des affaires en Ontario.»

- Jeff Leal

ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

« L'Agence ontarienne de commercialisation des ovins est reconnaissante au gouvernement de l'Ontario d'avoir donné à notre secteur l'occasion de faire connaître ses points de vue sur l'examen du programme d'indemnisation des dommages causés par la prédation. Son empressement à vouloir collaborer avec le secteur montre qu'il tient à ce que le programme fonctionne pour tout le monde. Nous avons hâte de voir comment les changements seront concrétisés et de poursuivre notre collaboration à des programmes qui appuient les éleveurs d'ovins de l'Ontario.»

- Rob Scott

président du conseil d'administration de l'Agence ontarienne de commercialisation des ovins

## FAITS EN BREF

- Le POIDCF fait partie de *Cultivons l'avenir 2 (CA2)*, un programme d'aide financière fédéral-provincial-territorial doté d'un budget de 1,5 milliard de dollars. Lancé en 2013, le programme CA2 est prévu pour cinq ans. Il soutient le secteur de l'agroalimentaire et des produits agricoles de l'Ontario en encourageant l'innovation, la compétitivité et le développement des ventes, et en offrant une aide pour la gestion des risques des entreprises.
- Le POIDCF indemnise les producteurs quand des animaux sauvages blessent ou tuent leur bétail ou leur volaille, ou endommagent des colonies d'abeilles, des ruches ou du matériel apicole.
- À la suite d'un récent examen du *Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune* (POIDCF), il a été décidé d'établir un régime d'indemnisation uniforme et des processus d'administration et d'appel simplifiés.
- Lancé en 2013, *Cultivons l'avenir 2* est un engagement de cinq ans que le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires ont pris pour soutenir le secteur canadien de l'agroalimentaire et des bioproduits d'origine agricole.

## POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

- [Cultivons l'avenir 2](#) en Ontario
- [Prévenir les pertes causées par des prédateurs](#)
- [ontario.ca/agriculture-nouvelles](#)

---

**Christina Crowley-Arklie** Bureau du ministre  
416 326-3069  
**Bianca Jamieson** Direction des communications  
519 826-3145  
**Guy Gallant** Directeur des communications, Bureau de l'honorable  
Lawrence MacAulay  
613 773-1059

[\*\*Disponible en ligne\*\*](#)  
[Available in English](#)